Le mardi 19 janvier 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET DE LOI POUR UNE REPUBLIQUE NUMERIQUE :

Le Collectif pour une France accessible dénonce un manque d'ambition !

Alors que le projet de loi pour une République numérique est discuté à partir d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale, le Collectif pour une France accessible dénonce le manque d'ambition de ce texte. En effet, ce projet de loi amoindrit l'obligation d'accessibilité numérique telle qu'elle était prévue dans la loi handicap de 2005. De plus, cette obligation d'accessibilité numérique ne concerne pas tous les sites web et les sanctions prévues en cas de non-respect ne sont pas dissuasives.
Le collectif rappelle que le manque d'accessibilité numérique exclut de la société des millions de citoyens. Il demande donc d'inscrire dans la loi une obligation de mise en accessibilité pour tous les nouveaux sites créés à partir du 1er janvier 2017 et une mise en accessibilité des sites existants d'ici 3 ans maximum.

Le Collectif pour une France accessible déplore particulièrement l'article 44 du projet de loi. Il ne répond pas aux besoins des millions de citoyens en situation de handicap ou des personnes âgées qui ne peuvent pas accéder aux services et outils numériques comme tout un chacun. En effet, cet article, qui ne concerne que les sites des services publics, permet de contourner l'obligation d'accessibilité : il ne sera pas obligatoire pour ces sites de se rendre accessibles mais uniquement de s'engager dans une programmation de mise en accessibilité. Les sanctions financières en cas de non-respect sont trop faibles et n'auront pas de caractère dissuasif.
Par ailleurs, les sites privés sont exclus d'une obligation de mise en accessibilité.
Le collectif souligne également qu'un projet de directive européenne prévoit l'obligation de mise en accessibilité numérique des sites et services : prendre en compte ces besoins dans ce projet de loi c'est anticiper cette réglementation européenne à venir !

Le collectif rappelle que le manque d'accessibilité numérique impacte la vie quotidienne et citoyenne d'une grande partie de la population.
En l'état ce projet de loi ne permettra pas de réduire la fracture numérique dont sont notamment victimes les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

C'est pourquoi le collectif demande que les sites web publics et privés, les progiciels et les applications numériques créés à partir du 1er janvier 2017 soient soumis à une obligation d'accessibilité numérique, sous peine de sanctions financières à hauteur de 45 000 € d'amende.
Pour les sites existants publics et privés, les progiciels et les applications numériques, le collectif souhaite une mise en accessibilité de tous les sites dans les 3 ans au maximum, sous peine de sanctions financières à hauteur de 45 000 € d'amende.

Contact presse :
APF : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

Associations membres du Collectif :

> Associations représentatives de personnes en situation de handicap et de leur famille :
Accès pour tous
Association de défense des polyhandicapés (Adepo)
Association de fraternité pour les handicapés physiques (AFHP)
Association des paralysés de France (APF)
Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon)
Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs (ANPIHM)
Association des Personnes de Petite Taille (APPT)
Association pour l'aide au handicap au sein du ministère des finances (APAHF)
Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits (CDTHED)
Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Fédération des malades handicapés (FMH)
Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux (FFAIMC)
Fédération française des Dys (FFDYS)
FNATH, association des accidentés de la vie
Groupement français des personnes handicapées (GFPH)
Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)
HADS : Association de défense et soutien aux personnels handicapés et familles du groupe SNCF
Handirail
Mouvement des sourds de France (MDSF)
Spécial Olympics Réunion
Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques (UNAFAM)
Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (UNAPEI)
Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

> Associations représentatives des personnes âgées et retraitées :
Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
Fédération nationale des Associations et Amis de Personnes âgées Et de leurs familles (FNAPAEF)
Générations Mouvement, les Aînés ruraux

> Associations d'usagers de la voirie et des transports publics :
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT)
Les Droits du piéton

> Association de cyclistes :
Association française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes de France (AF3V)

> Associations familiales et de parents d'élèves :
Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)
Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)

> Association de développement durable :
France nature environnement (FNE)

Pour rejoindre le collectif : collectif.france.accessible@gmail.com
Suivez-nous aussi sur facebook : https://www.facebook.com/Collectif-pour-une-France-Accessible-1230195330330927